

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 16791

Numéro SIREN : 821 553 955

Nom ou dénomination : JD HOTELS DES GARES ET DES VOYAGES

Ce dépôt a été enregistré le 05/07/2018 sous le numéro de dépôt 68663

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 05-07-2018

N° DE DEPOT : 2018R068663

N° GESTION : 2016B16791

N° SIREN : 821553955

DENOMINATION : JD HOTELS DES GARES ET DES VOYAGES

ADRESSE : 71-73 rue de Saussure 75017 Paris

DATE D'ACTE : 22-12-2017

TYPE D'ACTE : Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

NATURE D'ACTE : Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

SAS JD H.G.V
Société par Actions Simplifiée au capital de 50.000 euros
Siège Social : 71-73 rue de Saussure
75 017 PARIS

R.C.S. PARIS 821 553 955

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT
DU 22 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux décembre, à quinze heures, au 71-73, rue de Saussure, 75 017 PARIS.

Les associés de la Société par Actions Simplifiée JD H.G.V se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

Chaque associé a été convoqué le 7 décembre 2017.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Jacques DEBECQUE préside la réunion en sa qualité de Président.

Le total des actions présentes ou représentées figure sur la feuille de présence. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus que le quorum requis par la Loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle :

- Nomination du commissaire aux comptes,
- Questions diverses.

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés et du Commissaire aux comptes,
- La feuille de présence et les procurations données par les associés représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- Un exemplaire des Statuts de la société,

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée, conformément aux dispositions du Code de Commerce et des Statuts, et déclare que les documents et renseignements visés ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, l'Assemblée passe au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés décident de nommer un commissaire aux comptes conformément à législation en vigueur :



- Saint-Honoré BK&A – Société par Action Simplifiée immatriculée au RCS de Paris sous le n° 501 572 390 – sis au 140 rue du Faubourg Saint Honoré – 75 008 Paris, commissaire aux comptes titulaire, pour une durée de 6 exercices à compter de la présente assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur des copies ou extraits du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

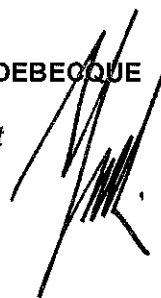
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé après lecture par le Président après lecture.

Monsieur Jacques DEBECQUE

Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, stylized strokes, positioned to the right of the printed name and title.